



Vol. 32 No 5 | avril - mai 2023

# L'AJOUT Municipal



**Saint-Paulin**  
*Une municipalité plus  
attentive aux personnes*

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0  
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | [municipalite@saintpaulin.ca](mailto:municipalite@saintpaulin.ca)  
[www.saint-paulin.ca](http://www.saint-paulin.ca) 



CONSEIL MUNICIPAL  
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

3 mai 2023  
7 juin 2023  
5 juillet 2023

## Sommaire

Mise à jour.....	2
Écocentre municipal.....	3
Résidus verts.....	4
Vente de camion.....	4
Offre d'emploi.....	5
Élection partielle.....	5
Camp de jour.....	6
Séances du conseil.....	7
Défi Pissenlits.....	22
Club Joie de vivre.....	23
Le bac brun arrive.....	25
Calendrier des collectes	28

**RÉSEAU DES EXPRESS**  
MRC DE MASKINONGÉ

**Fais le choix de ton avenir**

Transport vers les établissements de formation professionnelle, collégiale, et universitaire de la région.  
Contactez-nous dès maintenant !

 819.840.0603  
ctcmaskinonge.org



## La bibliothèque municipale

### Heures d'ouverture

**Mardi : de 17h à 20h**

**Samedi : de 9h à 12h**

# L'AJOUT Municipal

**Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin**  
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

**PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 10 avril 2023**

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

*L'AJOUT Municipal p. 2*



# Écocentre municipal

Saison estivale 2023

**OUVERTURE LE 6 MAI**

**L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL EST RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS  
DE SAINT-PAULIN**

Une pièce d'identité ou une preuve de propriété pourrait être exigée.

**Le service ne s'adresse pas aux industries, aux commerces,  
aux entrepreneurs en construction, etc.\***

\*À l'exception des produits électroniques, renseignez-vous auprès du bureau municipal.

Pour les batteries d'automobile, voir le Garage Daniel et Louis Frappier (2030 rue Lottinville) et le Garage AD. Leblanc (2329 Rang Renversy)



LES BRANCHES D'ARBRES SONT ACCEPTÉES MAIS PAS LES TRONCS

**Certaines matières seront acceptées à l'Écocentre en payant des frais  
de dix dollars (10\$) par voyage.**

➤ **Toutes les matières dans la catégorie des encombrants.\*\***

\*\* De façon non limitative, on parle de tout matériel et/ou tous matériaux qui seront redirigés directement vers le site d'enfouissement comme des fauteuils, des divans, des meubles, des matelas, des miroirs, de la laine minérale, des fenêtres, gypse, bain, toilette, douche, etc.

Adresse : 3051, chemin des Pionniers à Saint-Paulin

Quand : entre 9 h et 12h aux deux semaines

Toute personne tenant des propos déplacés envers les employés, devra quitter les lieux sans laisser leur chargement à l'Écocentre. Les employés ne font qu'appliquer les décisions prises par le conseil municipal.

## RÉS.DUS VERTS

Nous ne pourrons plus faire la collecte des résidus verts car l'entente avec l'agriculteur n'est pas renouvelée.

Par ailleurs, une partie de vos résidus verts pourra être mise dans le bac brun.

L'Écocentre municipal peut recevoir vos branches d'arbres mais les troncs ne sont pas acceptés.

---

**ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ(E) ?  
FAITES-NOUS UNE OFFRE!**

**Vente du Camion de voirie, Ford F250  
année 2009 de couleur rouge.**

**Aucune offre moins de 2 000\$ ne sera acceptée.**

OFFRE D'EMPLOI - OFFRE D'EMPLOI

Nous sommes à la recherche de **JOURNALIERS**  
temps plein ou temps partiel.

Déposez votre candidature au bureau de la  
municipalité.

Le 14 mai 2023

ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE

Pour combler le siège numéro 1 et  
le siège numéro 3.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter le  
président d'élection M. Ghislain Lemay au

819-268-2026



# Camp de jour 2023

**NOUVELLE ÉQUIPE AVEC FORMULE DYNAMIQUE ET VIVANTE !!**

**DU 26 JUIN AU 18 AOÛT 2023 – DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 16H**

**\*SERVICE DE GARDE EN OPTION – DE 7H30 À 9H ET DE 16H À 17H30**

**Offert pour les enfants de 4 à 12 ans**

(pour être admissible, l'enfant devra être âgé de 4 ans le 26 juin 2023)

- Plusieurs activités à l'horaire (frais en sus pourraient être occasionnés)
- Facilité de paiement en deux versements pour 3 inscriptions et plus
- Paiement par chèque et/ou en argent comptant
- Aucun remboursement possible après inscription
- Nombre de places limités
- Aucune réservation d'inscription
- Application des mesures sanitaires

TARIFA VENIR  
LES INFORMATIONS  
VOUS PARVIENDRONT  
SOUS PEU !

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 24 AVRIL À 10H**

**AYEZ EN MAIN LA CARTE D'ASSURANCE-MALADIE DE VOTRE ENFANT AFIN DE  
COMPLÉTER LE PROCESSUS D'INSCRIPTION ET VOUS ASSURER UNE PLACE.**

**VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI D'ÉTÉ MOTIVANT? JOIGNEZ-VOUS A NOTRE ÉQUIPE!  
POUR PLUS D'INFORMATIONS : 819-268-2026**



# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023 À 20H

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, et Mario Lessard. Le public se compose de six (6) personnes.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 janvier 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2023.
6. Dépôt de la correspondance reçue.
7. Présentation des comptes.
8. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du directeur général et greffier-trésorier et d'autoriser l'adhésion de madame Mylaine Beaudry pour l'année 2023 à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) au montant de 495\$ plus taxes pour chaque personne.

10. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin s'engage à payer pour faire replacer la partie de la clôture installé par erreur sur le terrain voisin de la propriété située au 2835 rue Plourde au montant de l'estimation fournie par Clôture Henri Michaud soit, 2 013.40\$ plus taxes. Une fois, les travaux terminés, la municipalité n'aura aucune responsabilité, concernant ce déplacement d'une partie de la clôture.
11. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil demande au ministère de la Cybersécurité et du Numérique de pouvoir signer, le plus tôt possible, le renouvellement de l'entente pour l'utilisation du site du répéteur urbain à Saint-Paulin.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la liste des immeubles pour non-paiement de taxes à transmettre à la MRC de Maskinongé et de demander à celle-ci de procéder à la vente des immeubles. Si les sommes dues pour l'année 2022 sont payées avant le transfert de la liste, le greffier-trésorier pourra retirer ledit immeuble de la liste et arrêter les procédures.
13. Il a été résolu à l'unanimité de désigner le directeur général et greffier-trésorier pour assister à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes qui se fera le 11 mai 2023 à la MRC de Maskinongé. Il est aussi résolu de le déléguer pour acquérir pour et au nom de la municipalité les immeubles qui ne seront pas vendus sur notre territoire.
14. Madame Claire Boucher, par une lettre datée du 1<sup>er</sup> février 2023 et remise à la municipalité, ce même jour, nous informe qu'elle remet sa démission comme conseillère au siège numéro 1 et celle-ci est effective à cette date.
15. Madame Christiane Leblond, fait part de son intention de démissionner de son poste de conseillère au siège numéro 3, en date du 28 février 2023, en y donnant les raisons qui l'ont amenée à prendre cette démission.
16. Il a été résolu à l'unanimité de remercier et de féliciter madame Claire Boucher, pour tout le travail accompli comme conseillère de la municipalité de Saint-Paulin, depuis son assermentation le 31 octobre 2016.

17. Un avis est donné au conseil que le poste de conseiller au siège numéro 1 est devenu vacant à la suite de la démission de madame Claire Boucher.
18. Le jour du scrutin pour l'élection partielle se tiendra le dimanche 14 mai 2023. La mise en candidature sera du 31 mars 2023 au 14 avril 2023 à 16h30.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'établir la rémunération pour le personnel électoral pour l'élection partielle du 14 mai 2023.
20. Il a été résolu à l'unanimité de ne pas acquiescer favorablement à la demande de madame Nathalie Marion d'une parution gratuite dans l'Ajout municipal pour ramasser des fonds car elle participe au grand défi « *Des Demois'ailes* ». Par ailleurs, le conseil lui suggère d'envoyer sa demande pour une parution sur le site web et la page Facebook de la municipalité.

#### **AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»**

21. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»**

22. Suite à la démission de madame Claire Boucher, monsieur le maire agira comme représentant de la municipalité de Saint-Paulin sur le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

#### **AUTRES «TRANSPORT»**

23. Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont reportés :

3.1 Installation d'équipements à côté du garage municipal

3.2 Radars pédagogiques

Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

24. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil accepte la proposition d'entente suggérée par la direction générale des municipalités de Charette et de Saint-Paulin en ce qui a trait au ramassage des matières résiduelles, de la propriété située au 3300 Île Lamy, faite par Charette alors que la propriété est située à Saint-Paulin.

#### **AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»**

25. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS**

26. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot pour l'année 2023, soit une dépense estimée à 6 558.\$ pour la municipalité de Saint-Paulin.

27. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'*Aubin Pélissier* de Trois-Rivières, datée du 26 janvier 2023 pour le remplacement de deux (2) contacteurs à l'Édifice municipal J A E.-Laflèche, partie CLSC au montant de 467.72\$ plus taxes.

#### **AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»**

28. Aucune information n'a été donnée.

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

29. Madame Christiane Leblond donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement constituant la deuxième (2<sup>e</sup>) modification au règlement du règlement de zonage révisé portant le numéro 252. La modification tient compte de la nouvelle Loi sur l'hébergement touristique (LHT).

30. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 294 constituant la deuxième modification du règlement de zonage révisé no 252.

31. Madame Christiane Leblond donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement constituant la deuxième (2<sup>e</sup>) modification au règlement du règlement de lotissement révisé portant le numéro 253. Les modifications se rapportent aux dispositions relatives aux chemins en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau qui était au règlement de lotissement antérieur.

32. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 294 constituant la deuxième modification du règlement de lotissement révisé no 253.

33. Madame Christiane Leblond donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement constituant le règlement relatif à la démolition de bâtiments. Ce règlement concerne principalement la préservation des immeubles patrimoniaux.
34. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 296 constituant le règlement relatif à la démolition de bâtiments no. 296.
35. Madame Christiane Leblond donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement constituant la deuxième (2<sup>e</sup>) modification au règlement du règlement administratif révisé portant le numéro 255. La modification concerne les sanctions dans le cas des usages de résidence de tourisme et de la situation que les contrevenants peuvent être autant les propriétaires que les locataires.
36. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 297 constituant la deuxième modification du règlement du règlement administratif révisé no 255 (permis et certificats).
37. Il a été résolu à l'unanimité qu'une assemblée de consultation publique, concernant les projets de règlement no 294, 295 et 297, soit tenue le 7 mars 2023 à compter de 20h au Centre multiservice Réal-U.-Guimond au 3051 rue Bergeron à Saint-Paulin.
38. Il a été résolu à l'unanimité qu'une assemblée publique, concernant la demande dérogation mineure concernant la propriété localisée au 1761 rue Lottinville, Saint-Paulin, soit tenue le 7 mars 2023 à 20h au Centre multiservice Réal-U.-Guimond 3051 rue Bergeron, Saint-Paulin.

#### **AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»**

39. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

40. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser, monsieur le maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin, le protocole d'entente entre la Ministre des Affaires municipales et la municipalité de Saint-Paulin, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité des Aînés (sentier pédestre et aire de repos).

### **AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »**

41. Aucune autre information n'a été donnée.

### **PAROLE AU PUBLIC**

42. Monsieur Michel Péloquin prend la parole pour souligner aux membres du conseil de ne pas prendre personnel, les mécontentements manifestés par des citoyens lors des dernières séances. Il sait que ces derniers font leur possible. En s'adressant à madame Leblond, il la remercie pour le travail qu'elle a accompli comme conseillère.

Monsieur Yves Dampousse trouve dommage la tenue des huis clos. Il souhaite que les décisions entourant une décision se fassent en public, en donnant comme exemple, la préparation du budget. Il trouve dommage le départ des deux conseillères.

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU SAMEDI 4 FÉVRIER 2023 À 8H00**

43. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au samedi 4 février 2023 à 8h00.

### **SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 FÉVRIER 2023 À 8H**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Jacques Frappier, Christiane Leblond et Mario Lessard. Les conseillers Nicholas Lalonde et Annie Bellemare ont motivé leur absence, le siège de conseiller # 1 est présentement vacant. Le public se compose d'une (1) personne.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jacques Frappier, maire suppléant pour une période de trois (3) mois, jusqu'au 30 avril 2023.

#### **AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»**

4. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»**

5. Aucune autre information n'a été donnée.

#### **TRANSPORT**

6. Le point : Installation d'équipements à côté du garage municipal, est reporté.
7. Il a été résolu à l'unanimité de modifier le formulaire d'aide financière pour des radars pédagogiques, de sorte que le projet soit pour six (6) radars au lieu de dix (10).
8. Il a été résolu à l'unanimité, suite au bris du tracteur KUBOTA, d'autoriser le transport chez le concessionnaire *Les Entreprises Antonio Laporte et Fils*, Notre-Dame-des Prairies et d'informer le concessionnaire de tous les inconvénients causés à la municipalité à cause des bris fréquents et répétés dudit tracteur.
9. Il a été résolu, suite au bris du tracteur et au temps pour la réparation, que les travaux soient effectués par la location d'un tracteur ou en sous-traitance.

#### **AUTRES « TRANSPORT »**

10. Aucune information n'a été donnée.

#### **AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»**

11. Aucun sujet concernant ce secteur.

#### **AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»**

12. Aucun sujet concernant ce secteur.

#### **AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»**

13. Aucun sujet concernant ce secteur.

#### **AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »**

14. Aucun sujet concernant ce secteur.

#### **AUTRES**

15. Il y a eu des discussions sur la disposition du camion rouge et sur l'éclairage des bâtisses. On se questionne si on change seulement la lampe ou si on envisage un remplacement de l'éclairage au DEL.

#### **PAROLE AU PUBLIC**

16. Pas d'intervention.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023 À 20H**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de la conseillère et des conseillers Jacques Frappier, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le public se compose de dix (10) personnes.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Après l'adoption de l'ordre du jour, les assemblées publiques prévues au point 6.1 et 6.2 se tiennent. La première assemblée concerne la demande de dérogation mineure de madame Claudine Bellemare, 1781, rue Lottinville, pour la marge de recul latérale du garage détaché de la maison, soit 1,75 m. au lieu de 2 m. Le comité consultatif recommande d'accorder la dérogation et aucun citoyen ne s'y oppose. Le conseil accorde la dérogation mineure.

La deuxième assemblée de consultation porte sur les projets de règlement d'urbanisme No 294, 295, 296 et 297. Les personnes présentes interviennent sur le projet du règlement no 297 qui touchent les sanctions au règlement administratif dans le cadre des résidences touristiques. Le Conseil peut poursuivre les démarches d'adoption des 2 seconds projets des règlements no 294 et 295 et des règlements 296 et 297, lors de l'assemblée d'ajournement du 22 mars 2023.

4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 février 2023.
6. Dépôt de la correspondance reçue.
7. Présentation des comptes.
8. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.

9. Madame Christiane Leblond a remis sa démission comme conseillère au siège numéro 3, par une lettre datée, su 1<sup>er</sup> février 2023. Elle indique que sa démission sera effective le 28 février 2023.
10. Il a été résolu à l'unanimité de remercier et de féliciter madame Christine Leblond pour son implication et sa disponibilité à titre de conseillère de la municipalité de Saint-Paulin.
11. Le greffier-trésorier informe le conseil municipal que le poste de conseiller au siège numéro 3 est devenu vacant. Le poste sera comblé lors de l'élection partielle du dimanche 14 mai 2023.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe à assister à la formation « *Google Mon Entreprise* » offerte gratuitement par le Service de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé.
13. Madame la conseillère Annie Bellemare donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance, il sera présenté un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Paulin. Il y a dépôt du projet de règlement.

#### **AUTRES « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**

14. Aucune information additionnelle.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

15. Concernant la création d'une régie intermunicipale en matière de protection contre l'incendie, il a été résolu à l'unanimité que le directeur général et greffier-trésorier signe et présente la réclamation finale et le rapport final au ministère des Affaires municipales et de demander à la firme *Stéphane Bérard CPA inc.* d'effectuer le rapport d'un auditeur, selon les exigences du ministère des Affaires municipales.

#### **AUTRES « SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. Aucune information additionnelle.

## **TRANSPORT**

17. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin est favorable à la demande de Cooptel d'installer des équipements au garage municipal et demande l'annulation de la servitude consentie par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie à Maskicom.
18. Il a été résolu à l'unanimité de ne pas interdire aux employés d'apporter des outils personnels pour faire leur travail mais il faut qu'il soit conscient qu'ils demeurent responsables de leur matériel personnel utilisé et qu'il ne sera pas remplacé par la municipalité en cas de bris, vol, perte, s'il y a lieu. On demande qu'un inventaire des outils et équipements soit fait et que les outils ou équipements qui servent régulièrement soient achetés par la municipalité, selon les budgets et la politique d'achat.
19. Il a été résolu à l'unanimité de mettre en vente le camion Ford F250 année 2009 par appel d'offres public. Aucune offre inférieure à 2000\$, ne sera accepté.
20. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le chemin du Bout-du-Monde ne peut servir comme chemin de contournement durant la durée des travaux sur le rang Baril car, la circulation sera limitée à la circulation locale seulement.
21. Vu la complexité des travaux prévus concernant le pluvial sur la rue Guimond, une demande sera faite auprès de l'ingénieur, de faire une analyse plus poussée.
22. Il a été résolu à l'unanimité de faire une demande d'aide financière au ministère du Transport pour l'amélioration du début de l'affaissement d'une partie du chemin des Trembles.

## **AUTRES «TRANSPORT»**

23. Aucune autre information n'a été donnée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

24. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité tienne diverses activités durant le *Mois de l'arbre et des forêts 2023*.

Diverses activités sont énumérées. Un choix sera fait.

25. Il a été résolu d'accepter le dépôt du *Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable*, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

27. Considérant que le programme des stations d'épuration exige de reprendre une mesure des boues dans les étangs 1, 2, 3, 4 et 5 en 2023, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Écho-Tech H20, Joliette au prix de 1960.11 plus taxes.

28. Suite à la demande d'entretien de la branche 2 faite par Marie-Pierre Paquin-Boutin et Charles Amyot-Richard, il a été résolu de demander à la MRC de Maskinongé d'intervenir dans la branche 2 du cours d'eau Béland-Descôteaux en même temps que les interventions prévues dans le cours d'eau Béland-Descôteaux. Les frais relatifs aux travaux effectués seront à la charge de l'ensemble des contribuables à l'exception des installations spécifiques qui seront à la charge des propriétaires riverains.

### **AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»**

29. Dépôt de la lettre de monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs informe monsieur le maire que notre municipalité a obtenu une subvention de 8 297.36\$.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS**

30. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la *Maison des Jeunes Au Bout du Monde* que la municipalité autorise la tenue du barrage routier demandé, en autant que la Sûreté du Québec et le ministère des Transports autorisent la tenue de l'évènement.

31. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier la décision qui a été prise concernant le déneigement des toitures de différents bâtiments municipaux et d'autoriser le paiement de la facture au montant de 3 449.25\$, taxes incluses à *Rafale Multi-Services*, Saint-Gabriel-de-Brandon.

32. Il a été résolu d’informer la Ville de Louiseville que la municipalité serait favorable à l’adoption d’un règlement commun sur le colportage applicable par la Sûreté du Québec qui interdirait complètement le colportage à des fins commerciales.

**AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »**

33. Des informations ont été données sur la reconnaissance aux fins d’exemption des taxes foncières pour les PROCHES AIDANTS DE LA MRC DE MASKINONGÉ et les états financiers 2020 de l’Office municipal d’habitation de Saint-Paulin ont été approuvé le 15 février 2023 par la Société d’habitation du Québec.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

34. Suite à l’invitation du président du Festival de la Galette de Sarrasin qui invite la municipalité à participer à la **Rue du Terroir**, dédiée aux producteurs agroalimentaires de la MRC de Maskinongé, il a été résolu à l’unanimité de décliner l’invitation pour cette année, cependant des producteurs de la municipalité pourraient y participer, s’ils le désirent.

**AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »**

35. Aucune autre information additionnelle.

**LOISIRS ET CULTURE**

36. Il a été résolu à l’unanimité d’engager madame Annick Pompert comme agente de développement en loisirs, pour les municipalités de Charrette et de Saint-Paulin. Elle entrera en fonction dans la semaine du 19 mars 2023.

37. Il a été résolu à l’unanimité d’autoriser l’achat d’un ordinateur portable et les accessoires pour le poste d’agent de développement en loisirs; lequel pourra servir pour les deux municipalités.

**AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »**

38. Les membres du conseil ont été informés de l’appel de dossiers : Lieux pour les murales, dans le cadre du programme de Culture Maskinongé.

## **PAROLE AU PUBLIC**

39. M. Yves Damphousse :

- une remarque concernant pour l'obtention d'un permis;
- signale le non-respect des motoneigistes qui se promènent hors sentier et sur des terrains de la municipalité, lors de tempêtes. La Sûreté du Québec devrait avisée;
- commentaire concernant les Airbnb et sur les règlements d'application.

Mme Guylaine Bellemare :

- une obligation d'autoriser les Airbnb?

M. Éric Derôme :

- Une construction de son secteur n'est pas portée au rôle d'évaluation; *Demande envoyée à la MRC, on attend.*
- La location à court terme devrait être limitée à un % par secteur.

Mme Claudine Bellemare :

- Intervention concernant la réglementation sur les feux d'artifice.

M. Charles Trudel :

- Question concernant le montant de 500\$ qui sera exigé annuellement pour la location des résidences à court terme.

M. Charles Ouellette :

- Même remarque que m. Yves Damphousse concernant les motoneigistes.

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 22 MARS 2023 À 20H00**

## **SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 MARS 2023 À 20H**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de la conseillère et des conseillers Jacques Frappier, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le public se compose de cinq (5) personnes.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le paiement de la cotisation annuelle 2023 est au montant de 1 008.15\$ taxes incluses.

### **AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»**

4. Aucune autre information n'a été donnée.

### **AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»**

5. Aucune autre information n'a été donnée.

### **TRANSPORT**

6. Il a été résolu de demander au ministère des Transports, une aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation, pour l'année 2022.

### **AUTRES « TRANSPORT »**

7. Aucune autre information n'a été donnée.

### **AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»**

8. Aucun sujet concernant ce secteur.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS**

9. Il a été résolu à l'unanimité d'informer madame Éloïse Lavoie, conseillère en communication et marketing chez REMAX que le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier (coin Laflèche et Lottinville) pour la levée de fonds annuelle, les 13 et 14 mai 2023, au profit d'*Opération Enfant Soleil*, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires.

### **AUTRES « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »**

10. Convocation de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Personnes handicapées du Comté de Maskinongé inc. (APHCM) et du Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. (TACM). Les deux rencontres auront lieu à Louiseville; une à 14h00 et la deuxième à 15h00.

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

11. M. Mario Dion, technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, fait un résumé de la réglementation d'urbanisme avant son adoption.
12. Il a été résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 294 constituant la deuxième modification du règlement de zonage révisé no 252.
13. Il a été résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 295 constituant la deuxième modification du règlement de lotissement révisé no 253.
14. Il a été résolu d'adopter le règlement numéro 296 constituant le règlement relatif à la démolition de bâtiments.
15. Il a été résolu d'adopter le règlement numéro 297 constituant la deuxième modification du règlement administratif révisé no 255.

### **AUTRES « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »**

16. Aucune autre information n'a été donnée.

### **AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »**

17. Aucun sujet concernant ce secteur.

### **PAROLE AU PUBLIC**

18. La parole au public s'est déroulée sous forme de discussion , entre les citoyens Éric Derôme, Line Brodeur, Yves Damphousse, Martin Dupuis et les membres du conseil, le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme et du directeur général.

Les différentes interventions ont concerné la location à court terme des résidences principales et secondaires.

- Obligation de la municipalité à réglementer ou non
- Qui voit à l'application de la réglementation
- Comment la faire respecter
- Conséquences pour ceux qui ne respectent pas
- Rôle de la Corporation de l'industrie touristique du Québec et émission des attestations
- Différence entre résidence principale et résidence secondaire
- Etc.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

19. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.



Au mois de mai, on participe au Défi Pissenlits.

On retarde la première tonte de la pelouse.

En mai, la nourriture est rare pour les abeilles et le pissenlit est la première fleur à fournir du nectar.

On participe au DÉFI  
PISSENLITS!



## CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

### Prendre note des dates importantes suivantes :

- 14 mars** – Souper des anniversaires
- 23 mars** – Tournoi de baseball poche
- 11 avril** – Souper des anniversaires
- 9 mai** – Souper des anniversaires
- 23, 24 et 25 mai** – Jeux Régionaux
- 17 mai** – Assemblée Générale Annuelle (AGA)

### CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1979:

- Présidente : **Mademoiselle Laurette Gagnon**
- Vice-Président : **Madame Marie-Rose Bastien**
- Secrétaire : **Madame Monique Lavallée**
- Trésorier : **Madame Alexandre Dupuis**
- Administratrice : **Madame Thérèse Lupien**
- Administrateur : **Madame Thérèse Saint-Onge**
- Administrateur : **Madame Jeanne D'Arc Dampousse**

L'Assemblée Générale Annuelle de **VOTRE** Club se tiendra le 17 mai à 19h00. Faites-vous un **devoir d'y assister**. Il en va de la démocratie de notre club.

Devant le grand succès remporté en 2022, votre CA a choisi de répéter encore cette année le projet intitulé **"Mon choix, mon livre"**. Le projet consiste à solliciter des commanditaires pour amasser de l'argent pour permettre aux élèves de l'école primaire Des Vallons de se procurer des livres de leur choix. En collaboration avec la direction de l'école et la librairie Poirier, nous sommes à mettre sur pied un mini salon du livre qui se tiendra en juin. Vous serez invités à y contribuer lors du souper de mai. Il sera aussi possible d'accueillir un certain nombre de nos membres à cette occasion. Les informations suivront sur le site de la municipalité.

Ça bouge à votre club. Votre CA a mis sur pied un Tournoi de baseball poche qui se tiendra le 23 mars au Centre multiservice Réal-U. Guimond. Coût de 15,00\$, repas inclus. Pour information Jules Picotte 819 268-2617, Lise Duhaime 819 268-5363 ou Marie-Claire Picotte 819 268-2165.

Ça bouge également à la FADOQ – Région Mauricie : Les Jeux Régionaux se tiendront du 23 au 25 mai. Programme, frais d'inscription et localisation des activités, à venir.

Ça vous tente de jouer à la pétanque? Le Club va mettre sur pied des **séances d'initiation** au jeu de pétanque en juin prochain. Rappel : il y a jeu de pétanque les lundi et mercredi près du Centre multi-service de juin à août. **On joue pour s'amuser, plaisir assuré.**

Un message spécial de la part des autorités de la Sureté du Québec. Il y a eu plusieurs tentatives de fraudes envers les personnes âgées dans la région. Soyez attentifs aux appels téléphoniques ou courriels alors que des personnes vous demandent d'urgence de l'argent ou des données personnelles concernant vos finances. Comme déjà mentionné dans un AJOUT antérieur, convenez d'un code avec vos proches. Dans le doute demandez le code ou raccrochez tout simplement, puis communiquez avec la SQ au 819 691-2929 au poste 6 pour le signaler. Dites-vous qu'interrrompre une communication avec un proche est sans risque alors que la maintenir avec une personne mal intentionnée peut mener à des problèmes. La règle d'or : Dès qu'une petite lumière s'allume dans votre tête... Raccrochez.

### BONNE FÊTE A TOI MEMBRE FADOQ

#### FÊTES EN MAI

04 Marie-Paule Samson  
04 Céline Castonguay  
07 Serge Dubé  
07 Josée Gendron  
08 Diane Plante  
13 Murielle De Champlain  
15 Micheline Lessard  
15 Ghislain Lemay  
16 Suzanne Arsenault  
17 Rodolphe Plourde  
18 Camil Pelletier  
20 Nicole Arsenault  
23 Yves Lessard  
23 Serge Renaud  
26 Marc-André Lessard  
27 Micheline Bergeron  
28 Renette Gallant  
29 Nicole Renière  
30 Réjeanne Gélinas  
31 Pierrette Lacoursière

#### FÊTES EN JUIN

02 Jacqueline Croisetière  
02 Claude Baribeau  
02 Steve Gagnon  
04 Andrée Dumais  
05 Pierrette Leblanc (Trois-Rivières)  
06 Pierrette Leblanc (Saint-Paulin)  
07 Fernand Rivard  
08 Yvon Dupuis  
11 Suzanne Saint-Onge  
14 Martine Bergeron  
14 Martial Bellemare  
17 Rita Deschênes-Dauphinais  
18 Suzanne Frappier  
18 Lorraine Saint-Yves  
18 André Lessard  
20 Pierre Brodeur  
23 Cécile Bergeron  
23 Michel Bournival  
25 Claire Boucher  
25 Claude Arvisais  
28 Sylvain Perron  
30 Luc Picotte  
30 Roger Lessard (Maskinongé)

#### NOUVEAUX MEMBRES

Michel Blais  
Carole Barrette  
Solange Samson  
Claude Gélinas

Nicole Barrette  
Claude Arvisais  
Étienne Leblanc  
Pierre-Paul Mercier

Claudette Barrette  
Hélène Arvisais  
Nicole Gélinas  
Lyne Caron

Camil Pelletier, Secrétaire

## **Le bac brun arrive bientôt!**



Pour faciliter le transport des bacs, vous trouverez à l'intérieur du gros bac un plus petit, pour les restants de table.

Les bacs seront collectés chaque semaine en période estivale, soit de la mi-avril à la mi-novembre, et toutes les deux semaines en période hivernale. Le calendrier des collectes sera disponible bientôt. Pour plus d'information sur le bac brun : <https://www.energycle.ca/bacbrun/>

La première collecte devrait se faire dans la semaine du 12 juin 2023 pour les résidents de la MRC de Maskinongé.

La collecte pour l'ensemble des résidences débutera au plus tard le 30 juin 2023.

 **Matières acceptées**

**Résidus alimentaires**

- Restes de table
- Fruits et légumes (peaux et noyaux)
- Viandes, os, œufs
- Fruits de mer, poissons et arêtes
- Produits laitiers
- Aliments liquides (petite quantité)
- Pains et céréales (pâtes, pâtisseries)
- Graines, noix et écales
- Marc de café, thé et sachet, filtre
- Nourriture pour animaux

**Résidus de jardin**

- Feuilles, gazon, fleurs et terre
- Paille et foin
- Petites branches et racines (diamètre maximal de 5 cm)

**Papiers et cartons souillés**

- Sacs en papier
- Boîtes de pizza sales
- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
- Vaisselles en carton
- Journaux et circulaires

**Autres matières**

- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non-traité
- Cendres froides (refroidies 72 h)

**« Ça va y aller aux toasts! »**

**Et les matières refusées dans le bac :**

- Sacs en plastique (compostables, biodégradables et oxodégradables)
- Vaisselles compostables en plastique (PLA)
- Contenants en plastique
- Boîtes et papiers cirés, laminés ou glacés
- Verre et métal
- Animaux morts et résidus de débitage
- Plantes envahissantes
- Couches et produits sanitaires
- Gravier, roches et pierres
- Bûches et souches d'arbre
- Bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Huiles à moteur et essence
- Mégots de cigarette
- Styromousse
- Vêtements et textiles
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- Charpies et feuilles d'assouplissant

**Sacs, emballages et contenants en plastique refusés**

Seuls les sacs en papier sont acceptés. Encore mieux, déposer vos matières directement dans le bac. Les sacs, emballages et contenants en plastique sont refusés dans le bac brun, même ceux dits biodégradables ou compostables. Ces types de plastique ne se dégradent pas au même rythme que les matières compostables.



## Calendrier des Collectes

### Mai

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven	Sam.
	1	2 	3	4	5 	6 
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16 	17	18	19 	20 
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30 	31			

### Juin

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam
				1	2 	3 
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13 	14	15	16 	17 
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27 	28	29	30 	

# En avant pour un avenir durable



Par nos actions concrètes, profitables à tous,  
nous affirmons notre **engagement profond  
en finance responsable**

[desjardins.com/developpement-durable](https://desjardins.com/developpement-durable)

 **Desjardins**  
Caisse de l'Ouest  
de la Mauricie